



# VILLE DU TRAIT

## Rapport d'orientation budgétaire 2019



## **Table des matières :**

- 1) Le contexte national (p 3-4)
- 2) Le contexte local (p 3-5)
  - a) L'emploi local (p 3-4)
  - b) Les données fiscales locales (p 5)
- 3) Rétrospective budgétaire (p 5-12)
  - a) Les recettes de la section de Fonctionnement (p 5-8)
  - b) Les dépenses de la section de Fonctionnement (p 8-10)
  - c) Les recettes de la section d'Investissement (p 10-11)
  - d) Les dépenses de la section d'Investissement (p 11-12)
- 4) Focus sur la dette (p 12-15)
- 5) Prospective financière (p 14-24)
  - a) Les recettes prévisionnelles 2019 de la section de Fonctionnement (p 16-18)
  - b) Les dépenses prévisionnelles 2019 de la section de Fonctionnement (p 18-21)
  - c) Les recettes prévisionnelles 2019 de la section d'Investissement (p 21-22)
  - d) Les dépenses prévisionnelles 2019 de la section d'Investissement (p 22-24)
- 6) Budgets annexes (p 24-25)
  - a) Création en 2019 d'un budget annexe : salle de spectacle Hydre en Scène (p 24)
  - b) Le budget annexe Zac de la Hauteville (p 25)

**1) Contexte national et local :****Transferts et concours financiers de l'État aux collectivités territoriales en 2019**

(en milliards d'euros, selon le projet de loi de finances)

	<b>LFI 2018</b> <i>En milliards d'€</i>	<b>PLF 2019 à périmètre courant</b> <i>En milliards d'€</i>	<b>PLF 2018 à périmètre constant</b> <i>En milliards d'€</i>	<b>Évolution à périmètre constant</b>	
<b>TRANSFERTS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES</b>	<b>104 769</b>	<b>111 449</b>	<b>107 849</b>	<b>+2,9%</b>	<b>+1,4 %</b>
<b>Concours financiers de l'État aux collectivités territoriales</b>	<b>48 258</b>	<b>48 645</b>	<b>48 654</b>	<b>+0,8 %</b>	<b>- 0,7 %</b>
<b>Prélèvements sur les recettes de l'État (PSR) dont :</b>	<b>40 347</b>	<b>40 470</b>	<b>40 485</b>	<b>+0,3 %</b>	<b>- 1,1 %</b>
Dotation globale de fonctionnement	26 960	26 953	26 959	0 %	- 1,5 %
Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée	5 612	5 649	5 649	+0,7 %	- 0,8 %
PSR au titre de la compensation d'exonérations de fiscalité directe locale	2 079	2 200	2 200	+5,8 %	+4,3 %
<b>Mission « <i>Relations avec les collectivités territoriales</i> »</b>	<b>3 790</b>	<b>3 887</b>	<b>3 882</b>	<b>+2,4 %</b>	<b>+0,9 %</b>
<b>TVA des régions</b>	<b>4 122</b>	<b>4 287</b>	<b>4 287</b>	<b>+4 %</b>	<b>+2,5 %</b>

Source : documents budgétaires et Commission des lois du Sénat

- Le projet de Loi de Finances 2019 prévoit une inflation comprise entre 1,4 et 1,5 en 2019.
- Selon le projet de Loi de Finances 2019, les **transferts financiers de l'État** aux collectivités territoriales connaîtraient une augmentation significative, liée pour l'essentiel à l'entrée en application progressive du dégrèvement de la taxe d'habitation au bénéfice de 80 % des contribuables (dégrèvement qui atteindra normalement en 2019 les 60 %) et, par conséquent, de sa prise en charge financière par l'État (3,7 milliards d'euros de plus). Les transferts financiers s'élèveraient ainsi à **111,4 milliards d'euros**.
- Les **concours financiers de l'État** aux collectivités territoriales seraient, quant à eux, de l'ordre de **48,6 milliards d'euros**, au lieu de 48,3 milliards d'euros en 2018. Cette **légère hausse** s'explique principalement par la hausse des remboursements de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) via le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), liée à la reprise de l'investissement local, et par l'entrée en vigueur de l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises à très faible chiffre d'affaire.
- La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**, connaîtrait une baisse de 1,5 % et atteindrait 26,9 milliards d'euros en 2019.

## 2) Le contexte local :

### a) L'emploi local :

La ville du Trait est située **au cœur d'un important bassin industriel**. La ville recense plus de 280 entreprises et artisans sur son territoire, comme par exemple :

- L'entreprise Technip qui a investi 68 millions d'euros dans l'usine Flexi France du Trait, investissement étalé sur la période 2015-2019 et qui permettra de moderniser l'outil de production. Le groupe Technip a également investi dans les travaux de dragage de la Seine au niveau du quai de son usine au Trait, qui avait déjà été équipé auparavant d'une grue d'une capacité de 500 tonnes, afin de pouvoir recevoir et fournir des navires de nouvelle génération à plus fort tirant d'eau.
- L'entreprise Sanofi est en cours d'acquisition auprès de la Métropole Rouen Normandie d'un terrain voisin afin d'y construire une nouvelle station de traitement des eaux usées ainsi qu'une aire de retournement poids-lourds. Sanofi investit dès cette année près de 40 millions d'euros sur son site traiton.

Malgré ce dynamisme local, le taux de chômage sur le territoire est supérieur à la moyenne nationale :

La ville du Trait comptabilise 526 demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2018 soit un taux de 13,8% de la population. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2017 on dénombrait 541 demandeurs d'emploi au quatrième trimestre.

Au niveau national : 2,6 millions de chômeurs soit **9,1%** de la population\*\*.

\*Source : Pôle Emploi de Normandie : les chiffres clés du marché du travail septembre 2018. Population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 5 169 habitants

\*\*Source : INSEE n°300 du 20 novembre 2018

## b) Les données fiscales locales :

Le taux de pauvreté sur le territoire local est supérieur de 1,9 point par rapport au taux national et avoisinerait donc les 16%\*\*\*.

10% de la population traitonne a un niveau de vie inférieur à 6 064€/an alors que les 10% de la population des plus riches ont un niveau de vie supérieur à 29 448€/an. Le niveau de vie médian est de 17 042€/an, soit un niveau qui est inférieur de 16,1% par rapport à la moyenne du territoire national (estimé à 19 785€). Ces données démontrent la forte disparité du niveau de vie de la population traitonne.

51,3% de la population était imposable en 2017 et la moyenne par foyer du montant de l'impôt sur le revenu s'élevait à 546€ par habitant. En comparaison la moyenne départementale est de 1 211€ par habitant.

Données fiscales			
Taxes concernées	Taux votés	Taux moyen de la strate	
Taxe d'habitation	18,41%	15,13%	
Foncier bâti	31,86%	20,85%	
Foncier non bâti	29,18%	52,44%	
Produits des impôts locaux	Moyenne par habitant		Moyenne de la strate
Taxe d'habitation	736 000,00 €	140,00 €	202,00 €
Foncier bâti	3 164 000,00 €	601,00 €	261,00 €
Foncier non bâti	12 000,00 €	2,00 €	9,00 €

Source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales-communes>

**Important : le budget primitif 2019 a été préparé en prenant en considération le maintien des taux d'imposition 2018. La cinquième partie du ROB est dédiée à la prospective financière.**

## 3) Rétrospective budgétaire :

### a) Les recettes de la section de Fonctionnement :

Les recettes de gestion ont fortement diminué entre 2013 et 2018 :

Evolution des recettes de gestion								Diminution des recettes depuis 2013
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2017/2018	
70 - Produits des services du domaine	618 170 €	578 872 €	706 038 €	663 528 €	614 075 €	499 388 €	-18,68%	-6,35%
73 - Impôts et taxes	9 647 092 €	9 646 822 €	9 379 223 €	9 282 328 €	9 580 194 €	9 245 807 €	-3,49%	-4,16%
74 - Dotations et participations	1 252 380 €	1 124 048 €	922 003 €	697 868 €	604 171 €	503 883 €	-16,60%	-59,70%
Autres recettes de gestion 76 - 77 - 78	138 976 €	100 298 €	163 153 €	158 416 €	127 653 €	160 620 €	25,83%	15,50%
<b>Recettes de gestion</b>	<b>11 656 619 €</b>	<b>11 450 039 €</b>	<b>11 170 417 €</b>	<b>10 802 140 €</b>	<b>10 926 093 €</b>	<b>10 409 698 €</b>	<b>-4,73%</b>	<b>-10,70%</b>

\*\*\*Source : données Syllabs issues du ministère de l'intérieur et de l'INSEE année concernée : 2017

Les données communiquées dans le tableau entre 2013 et 2017 proviennent des comptes administratifs votés par le Conseil Municipal, les chiffres 2018 sont un estimatif établi en janvier 2018 après enregistrement des derniers encaissements des recettes 2018 en comptabilité. Ces données ont été appréciées avec prudence, et ne constituent pas le résultat définitif de l'exercice qui sera connu lors du vote du compte administratif 2018.

### **Explications des variations 2017 et estimatifs 2018 :**

#### **Chapitre 70 – Produits des services :**

- L'article 7067 « redevances services périscolaires et enseignement (restauration, périscolaire) » : les recettes sont stables et enregistrent une très légère baisse de 2 652€, passant de 125 445€ en 2017 à 122 793€ en 2018. Cette variation s'explique par la diminution des effectifs scolaires.
- L'article 70846 « mise à disposition à un GFP » (vise les groupements de communes à fiscalité propre) comptabilise les versements de la Métropole pour la mise à disposition. Comme prévu, tous les ans le remboursement de la Métropole diminue conformément au conventionnement décidé entre la Ville et la Métropole : 75 339€ en 2017 contre 50 516€ en 2018.
- L'article 70848 est l'article qui correspond aux remboursements de la mise à disposition du personnel du SITY : 72 000€ en 2017 contre 0€ en 2018 suite à la dissolution du SITY. 13 000€ ont été perçus en 2017 pour le remboursement de la prime d'assiduité des agents du SITY, cette somme n'existe donc plus en 2018. De plus, cet article retrace les participations de la mairie de Yainville dans le cadre des remboursements de la mise à disposition des services de la Police Municipale (environ 41 000€ en 2017 et 50 000€ en 2018). Enfin, pour expliquer la forte baisse, il convient de rappeler que le Conseil Municipal a voté lors de sa séance le 9 mars 2017 une compensation financière de la mairie de Yainville dans le cadre de la dissolution du SITY, le montant s'élevait à 66 364€, cette somme n'avait pas vocation à être renouvelée.

#### **Chapitre 73 – Impôts et taxes :**

- L'article 73111 « taxes foncières et d'habitation » : les recettes sont stables entre 2017 et 2018 : 4 028 420€ en 2017 et 4 065 533€ en 2018. Les prévisions budgétaires avaient été évaluées avec prudence lors de l'élaboration du budget primitif 2018 avec une inscription à hauteur de 3 790 000€.
- L'article 73211 « attributions de compensation » correspond à l'attribution de la Métropole : une baisse de 10 415€ est constatée entre 2017 et 2018 suite aux transferts d'activités de la commune du Trait vers la Métropole.
- L'article 73212 « dotation solidarité communautaire » le montant 2018 s'élève à : 283 252€.

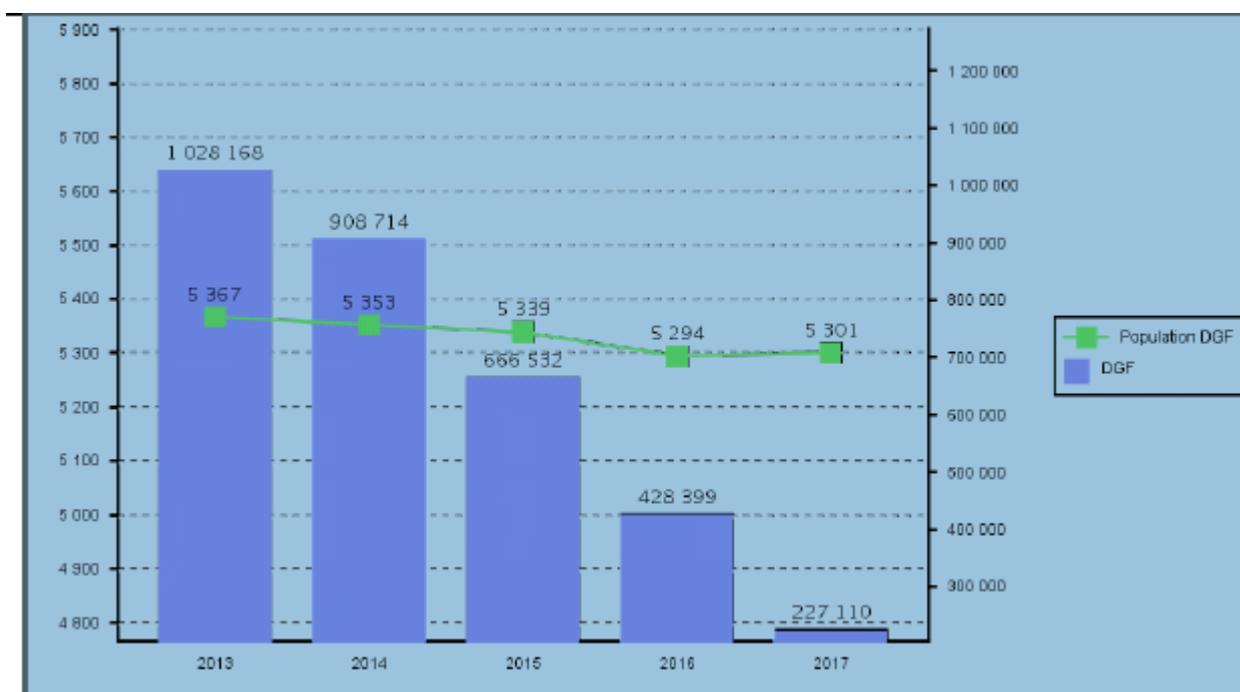
## Chapitre 74 – Dotations et participations :

- Le chapitre 74 est plus impacté en termes de baisse suite aux fortes baisses des dotations de l'Etat :

### Article 7411 focus sur la dotation globale de fonctionnement :

En 2017, le montant de la DGF était de 227 110€, en 2018 il s'établit à 146 869€. Depuis 2010, la DGF baisse constamment : elle est ainsi passée de 1 126 143 en 2010 € à 146 869€ en 2018, soit une baisse d'environ 87% en 8 ans.

### **Evolution de la DGF :**



Source : Direction Générale des Finances Publiques

- L'article 7484 « dotation de recensement » : en 2017, année de recensement, la collectivité a perçu 10 235€, somme qui n'apparaît plus en 2018.
- En 2018, le Département et la Région ont subventionné la Ville à hauteur de 17 956€ par la subvention en faveur des équipements sportifs et une autre subvention en faveur de l'action culturelle. En 2017, 29 587€ ont été perçus et comptabilisaient les coûts des frais d'assemblée (élections présidentielle et législative) ainsi que le fonds interministériel de prévention de la délinquance.

### Autres recettes de gestion : chapitres 76, 77, 78 :

- L'article 76238 « remboursement d'intérêts par un autre tiers » : 20 000€ ont été perçus en 2017 contre 38 757€ en 2018. Ce sont les participations de la ville de Yainville dans la cadre de la dissolution du SITY et du remboursement des emprunts comme stipulé dans la convention de dissolution. La variation entre les deux exercices s'explique par le fait que 2017 n'était pas un exercice complet, une partie de la dissolution est intervenue en avril.
- L'article 775 « produits de cessions d'immobilisation » : 14 150€ en 2017 contre 32 287€ en 2018 qui sont inhérentes aux ventes faites sur WEB ENCHERES.

## b) Les dépenses de la section de Fonctionnement :

Evolution des dépenses de gestion		2013	2014	2015	2016	2017	2018	évolution 2017/2018	évolution globale entre 2013 et 2018
011 - Charges à caractère général		2 590 517 €	2 486 225 €	1 862 170 €	1 681 729 €	2 028 864 €	1 775 000 €	-12,51%	-31,48%
012 - Charges de personnel		5 294 639 €	5 035 433 €	4 906 799 €	4 970 512 €	5 454 832 €	5 476 103 €	0,39%	3,42%
65 - Autres charges de gestion courante		2 387 402 €	2 072 962 €	1 991 314 €	1 996 883 €	1 070 661 €	865 849 €	-19,13%	-63,73%
	Dont participation SITY	1 478 463 €	1 209 498 €	1 135 286 €	1 081 629 €	184 110 €	- €		
	Dont Participation CCAS	484 472 €	463 864 €	455 800 €	491 078 €	466 973 €	261 655 €	-43,97%	-45,99
	Dont Participation Conservatoire*	- €	- €	- €	- €	- €	184 978 €		
	Dont participation PRNBSN	17 406 €	17 291 €	17 394 €	17 502 €	17 502 €	17 368 €	-0,77%	-0,21%
	Dont Subventions aux associations et amicale	253 959 €	255 074 €	245 300 €	257 918 €	257 322 €	270 840 €	5,25%	6,64%
	Dont Indemnités élus	110 959 €	101 778 €	98 373 €	100 110 €	91 674 €	92 927 €	1,37%	16,25%
	Autres : (remboursements divers)	42 143 €	25 457 €	39 161 €	48 646 €	53 080 €	38 081 €	-28,26%	-9,63%
Dépense de gestion		10 272 558 €	9 594 620 €	8 760 283 €	8 649 124 €	8 554 357 €	8 116 952 €	-5,11%	-20,98%
*Participation Conservatoire sur le SITY avant 2018									

Les données communiquées dans le tableau entre 2013 et 2017 proviennent des comptes administratifs votés par le Conseil Municipal. Les chiffres 2018 sont un estimatif réalisé après enregistrement des derniers encaissements des recettes 2018 en comptabilité. Ces données ont été appréciées avec prudence, et ne constituent pas le résultat définitif de l'exercice qui sera connu lors du vote du compte administratif 2018.

### **Explications des variations 2017 et estimatifs 2018 :**

#### **Chapitre 011 – Charges à caractère général :**

Une variation de 253 864€ est constatée entre 2017 et le prévisionnel de réalisation 2018, cette différence s'explique par :

- ✓ Les achats de vêtements de travail : une grosse commande en 2017 a été effectuée pour un montant de 50 000€, en 2018 il n'y a donc eu qu'un réapprovisionnement de 4 700€.
- ✓ Les achats de fournitures scolaires : en 2017 le montant s'élevait à 36 000€ contre 26 000€ 2018, cette diminution s'explique d'une part par le nombre d'enfants scolarisés, en baisse (446 contre 491 enfants scolarisés l'année précédente), et d'autre part, par délibération, le Conseil

Municipal a intégré le groupement de commandes avec la ville de Rouen dans le cadre d'un nouveau marché public d'achat de fournitures scolaires, avec des économies substantielles.

- ✓ Les frais de formation sont en diminution en 2018 : 47 809€ en 2017 alors qu'ils étaient de 30 990€ en 2018. Cette différence s'explique par les frais de formation en management et en aide au recrutement payés en 2017 pour un montant de 28 758€ contre 9 000€ en 2018.
- ✓ Les frais de publication aux annonces officielles sont obligatoires dans le cadre des marchés publics : le montant de ces frais était de 24 130€ 2017 contre 9 993€ en 2018. Cette différence s'explique par le fait que l'intégralité des crédits 2017 n'avait pas été utilisée.
- ✓ L'article 6288 « autres services extérieurs » : ils ont représenté 237 171€ en 2017 et 157 717€ en 2018, soit une diminution de presque 80 000€. En 2017, nous constatons 61 279€ de rattachements de charges et 0€ en 2018 sur cet article grâce à une meilleure gestion comptable des rattachements. En 2017, la Ville a subventionné l'opération exceptionnelle « 1 siècle d'histoire » pour un montant de 17 100€.
- ✓ De manière générale, en 2018 nous constatons une très bonne gestion des dépenses de fonctionnement grâce à la nouvelle politique interne d'organisation des achats, considérée comme optimale par la Cour des Comptes. Cette politique repose sur l'instauration d'un circuit financier interne avec des obligations de mise en concurrence en fonction de seuils définis.

**Chapitre 012- Charges de personnel :**

BP 2018	Décision modificative	Réalisé	Disponible	Taux de réalisation
5 635 000,00 €	80 240,00 €	5 474 103,65 €	241 136,35 €	95,78%

- Pour rappel en 2018 : nouveau gel du point d'indice.
- La forte augmentation de charges de personnel entre 2016 et 2017 s'expliquait par la dissolution du SITY et la reprise par le budget principal de la Ville de la charge salariale.

**Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :**

- La principale diminution du chapitre 65 est la participation financière de la Ville au SITY qui est désormais dissout depuis le 31 décembre 2017. Par conséquent, en 2018 aucun versement n'a été effectué.
- La participation d'équilibre du budget de la Ville vers le budget du CCAS a diminué de plus de 56% : habituellement le budget principal du CCAS et son budget annexe Aides à Domicile n'utilisaient pas le report cumulé de Fonctionnement. De ce fait, le budget principal du CCAS enregistrait un excédent de Fonctionnement reporté de 509 781,87€ (délibération CA/18/018 du 16 mars 2018). Le budget annexe Aides à Domicile enregistrait un excédent de fonctionnement reporté de 154 933€ (délibération CA/18/02 du 16 mars 2018). En 2018, le report cumulé sur ces deux budgets a été utilisé, de ce fait la participation d'équilibre était plus faible que les autres années tout en maintenant le même niveau budgétaire sur ces deux budgets.

- Les subventions aux associations : la participation de la collectivité à la Vie associative a été confortée, avec une augmentation des subventions aux associations à hauteur de 5.25% en 2018 par rapport à 2017. Pour rappel la municipalité a différencié les subventions générales imputées au compte 6574 et les subventions exceptionnelles imputées au compte 6745. Les subventions exceptionnelles nécessitent une délibération distincte reposant sur une argumentation de la demande.

## c) Les recettes de la section d'Investissement :

<u>Evolution des recettes d'investissement</u>									
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018	Evolution entre 2013 et 2018	
Chap 10 - Dotations, fonds divers, hors excédent	229 202 €	269 675 €	121 568 €	444 897 €	1 394 417 €	1 092 834 €	-21,63%	376,80%	
Chap 13 - Subventions d'investissement	30 855 €	64 760 €	0 €	33 623 €	47 505 €	262 692 €	452,98%	751%	
chap 16 - emprunts et dettes assimilées	500 000 €	800 000 €		500 000 €		1 000 929 €			
chap 21 - immobilisations corporelles						90 000 €			
chap 23 - immobilisations en cours						18 020 €			
Chap 27 - Autres immos financières			53 274 €	55 672 €	116 252 €	55 672 €	-52,11%	4,5%	
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>760 057 €</b>	<b>1 134 435 €</b>	<b>174 842 €</b>	<b>1 034 192 €</b>	<b>1 558 174 €</b>	<b>2 520 147 €</b>	<b>61,74%</b>	<b>232%</b>	

### Chapitre 10 – Dotations, fonds divers, hors excédent:

- L'article 10222 « FCTVA » (Fonds de Compensation de la TVA): pour rappel, dans le cadre du plan de relance de l'économie, la collectivité perçoit le FCTVA sur l'exercice N-1 au lieu de N-2. En 2017 le montant du FCTVA (sur les travaux d'investissement de 2016) était de 143 764€, et de 176 514€ en 2018 (sur les travaux d'investissement de 2017), dans la mesure où davantage de travaux ont été réalisés en 2017.
- L'article 1068 « Excédents de Fonctionnement » permet d'affecter définitivement une somme issue de la section de Fonctionnement à la section d'Investissement. En 2017, 1 247 593€ avaient été affectés définitivement en Investissement contre 850 576€ en 2018.

### Chapitre 13 – Subventions d'investissement :

- Un travail important sur la recherche des subventions a été entrepris en 2018, permettant à la collectivité de percevoir 262 692€ :

#### Opération rénovation et réhabilitation de la Salle Prévert :

Métropole Rouen Normandie : 1 425€ (30% de la subvention d'un montant de 4 750€, acompte déjà versé en 2017)

Département de la Seine Maritime : 112 000€ (80% de la subvention d'un montant de 140 000€)

#### Opération aménagement de l'étang Jean Agnès :

Métropole Rouen Normandie : 5 085€ (30% de la subvention d'un montant de 16 950€)

#### Opération rénovation de la toiture de l'Église Saint-Nicolas :

Métropole Rouen Normandie : 4 858€ (30% de la subvention de 16 193,35€, la somme manquante d'un montant de 2 539.28€ suite aux travaux imprévus devrait être votée par le Conseil Métropolitain pour atteindre la somme totale de 18 732.63€)

Département de la Seine-Maritime : 14 985.60€ (80% de la subvention d'un montant de 18 732€)

### **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées :**

- En décembre 2017, un emprunt d'1 000 000€ a été contracté auprès de la Banque Postale, les fonds ont donc été perçus en janvier 2018. Cet emprunt bénéficiait d'un taux fixe de 1,19% sur 15 ans.

### **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :**

- Les 90 000€ correspondent aux recettes perçues dans le cadre de la vente des terrains de tennis.

### **Chapitre 23 – Immobilisations en cours :**

- Il s'agit d'un avoir sur facture reçu dans le cadre du marché de chauffage (P3 Dalkia), il convient de compenser cette recette par un mandat de dépense d'un montant de 20 235€.

### **Chapitre 27 – Autres immobilisations financières :**

- Ce sont les compensations versées par la Ville de Yainville suite à la dissolution du SITY. L'ensemble des emprunts a été repris par la Ville du Trait, une convention financière a donc été signée en mars 2017 entre les deux communes.

## **d) Les dépenses de la section d'Investissement :**

<u>Evolution des Dépenses d'investissement</u>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018	Evolution entre 2013 et 2018
Dépenses d'équipement	1 934 539 €	632 504 €	1 131 582 €	863 205 €	1 369 241 €	1 450 653 €	5,95%	-25%
Subventions d'équipement versées	61 227 €	0 €	299 188 €	110 000 €	0 €	0 €		
Remboursement capital de la dette	870 762 €	930 429 €	950 577 €	1 034 542 €	1 192 350 €	1 048 784 €	-12,04%	20,44%
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2 866 528 €</b>	<b>1 562 933 €</b>	<b>2 381 348 €</b>	<b>2 007 747 €</b>	<b>2 561 591 €</b>	<b>2 499 437 €</b>	<b>-2,43%</b>	<b>-12,80%</b>

**Le tableau ci-dessus met en évidence un niveau d'investissement soutenu sur tout le mandat, se traduisant notamment par une augmentation de 129% des dépenses d'équipement entre 2014 et 2018.**

### **Chapitres 20, 21 et 23 :**

- ✓ Opération rénovation et réhabilitation de la salle Jacques Prévert 446 798€ en 2018 :  
 10 766€ pour la partie maîtrise d'œuvre déléguée à l'entreprise Atelier Saint Georges (chapitre 20)  
 436 032€ pour la partie travaux dans la cadre du marché 17.01 à 17.11 et 18.02 (chapitre 23)

- ✓ Opération aménagement de l'étang Jean-Agnès :  
33 996€ pour la première phase dans le cadre du marché 18.01
- ✓ Opération rénovation de la toiture de l'Eglise Saint-Nicolas :  
105 641€ pour cette opération dans le cadre du marché 18.03
- ✓ Les investissements dans les écoles : mise en place de la visiophonie, achat de mobilier et d'aménagements divers pour un total de 197 539€ pour les 3 groupes scolaires, et qui correspondent à :
  - 50 511€ pour les travaux de visiophonie et travaux électriques
  - 6 969 € de mobilier
  - 23 000€ de rénovation de classes (revêtement de sol et peinture) en prestations extérieures
  - 21 756€ de travaux effectués en régie (matériel et main d'œuvre)
  - 95 357€ de travaux de chauffage effectués dans la cadre du marché 13.13 exploitations des installations thermiques.
- ✓ Dans le cadre du marché 13.13 « exploitations des installations thermiques » et d'autres besoins en matière de travaux de chauffage : 98 015€ ont été réalisés en 2018
- ✓ L'achat de véhicules : 63 528€
- ✓ Le solde de l'achat de logiciel Finances et Ressources Humaines JVS Méristem : 50 007€
- ✓ Matériel informatique divers (téléphonique, ordinateurs...) : 25 726€
- ✓ La réalisation de diagnostics et d'études : 24 143€ pour l'ensemble des bâtiments de la ville
- ✓ L'achat de matériels pour le service Cadre de vie : 17 696€.

## Chapitre 16 :

- ✓ Les remboursements du capital de la dette s'élevaient à 1 048 784€ en 2018, soit une baisse de 12.04 % par rapport à 2017.

## 4) Focus sur la dette :

### **Rappel important : la Ville a repris la dette du SITY en 2017, à savoir :**

- 1- L'emprunt contracté auprès de Dexia en 2008 (avec un taux fixe à 4,78%) : le capital s'élevait à 702 309€ et les intérêts à 30 273€ à la date de la reprise de l'emprunt ;
- 2- L'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne en 2009 (avec un taux fixe à 4,47%) : le capital s'élevait à 455 308€ et les intérêts à 20 131€ à la date de reprise de l'emprunt.

### **La synthèse présentée dans cette partie intègre donc ces données.**

La synthèse globale de la dette pour l'exercice 2019 est la suivante :

## Synthèse de la dette effectuée en février 2019

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
8 508 417 €	2,72%	11 ans et 6 mois	5 ans et 10 mois

Les ratios de la collectivité : données issues du logiciel finance active

Ratios de la collectivité comparés au ratio moyen de la strate	2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	Vos données	Moyenne de la strate												
Annuité en euros / habitant	220,20	112,00	221,83	111,95	226,76	119,00	237,88	123,00	288,71	Données NC	230,74	Données NC	249,92	Données NC
Encours de dette / Recettes de fonctionnement (en %)	72,40	75,49	72,07	75,02	64,68	73,42	61,87	70,29	70,77	Données NC	71,36	Données NC	72,46	Données NC
Encours de dette en euros / habitant	1 572,34	881,00	1 552,42	869,59	1 377,40	862,00	1 287,52	818,22	1 494,78	Données NC	1 526,66	Données NC	1 563,00	Données NC
Ratio de désendettement (en années)	7,61	4,87	5,34	5,18	3,46	5,04	3,12	4,57	3,53	Données NC	3,95	Données NC	3,97	Données NC

## Données utilisées pour le calcul (source DGFIP et Finance Active)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Annuité pour le budget principal	1 175 000,00	1 180 354,39	1 203 401,00	1 251 461,00	1 520 900,26	1 192 680,09	1 268 357,20
Capacité d'autofinancement brute	1 103 000,00	1 547 777,36	2 113 261,00	2 171 390,00	2 228 507,00	2 000 000,00	2 000 000,00
Encours au 31/12/N pour le budget principal	8 390 000,00	8 260 441,05	7 309 864,00	6 773 662,93	7 874 514,18	7 891 309,58	7 932 245,31
Nombre d'habitants (Population totale INSEE)	5 336,00	5 321,00	5 307,00	5 261,00	5 268,00	5 169,00	5 075,00
Recettes de fonctionnement	11 589 000,00	11 461 229,88	11 301 136,00	10 947 548,00	11 126 520,00	11 058 267,00	11 000 000,00
Capacité d'autofinancement nette	232 285,00	617 348,00	1 163 934,00	1 034 160,00	1 036 757,00	NC	NC

### La capacité d'autofinancement (CAF) brute :

Il s'agit de l'excédent du Fonctionnement pouvant être utilisé pour financer les investissements. La CAF brute a fortement progressé entre 2013 et 2017 (+102,03%) : les dépenses réelles de Fonctionnement ont subi des fortes baisses alors que les recettes réelles de Fonctionnement n'ont que très peu baissé. Pour l'exercice 2018, la CAF brute est une estimation, en attendant le résultat définitif de l'exercice lors du vote du Compte Administratif.

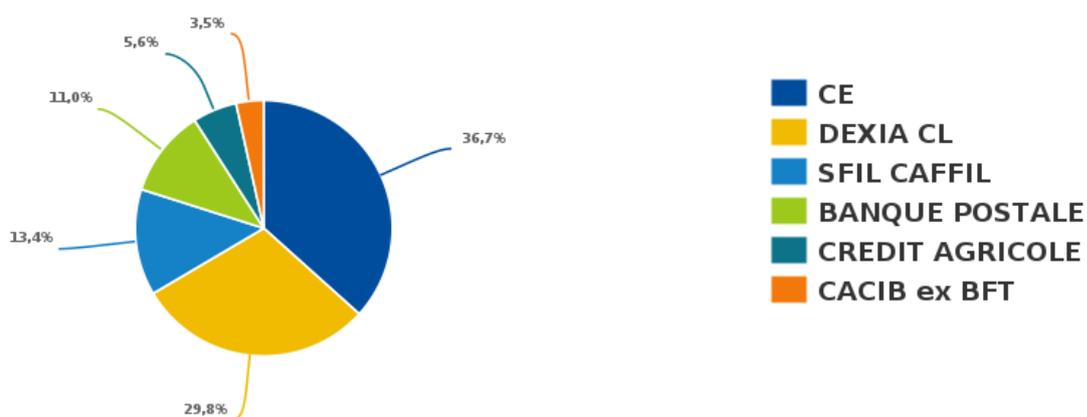
### La capacité d'autofinancement (CAF) nette :

Il s'agit de l'excédent du Fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle est utilisée pour connaître la capacité d'autofinancement des nouvelles dépenses d'équipement. Elle est en forte progression entre 2013 et 2017 (+346,33%) : cette augmentation est liée à l'augmentation de la CAF brute. Les chiffres 2018 ne sont pas communiqués car lors de la rédaction du ROB, le résultat de l'exercice n'est pas connu.

### Dette par prêteur pour l'exercice 2019 :

<b>Dette par prêteur</b>			
Prêteur	CRD	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	3 122 536 €	36,70%	
DEXIA CL	2 534 240 €	29,79%	
SFIL CAFFIL	1 144 066 €	13,45%	
BANQUE POSTALE	938 735 €	11,03%	
CREDIT AGRICOLE	474 290 €	5,57%	
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	294 550 €	3,46%	398 125 €
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>8 508 417 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>398 125 €</b>

### Dette par prêteur

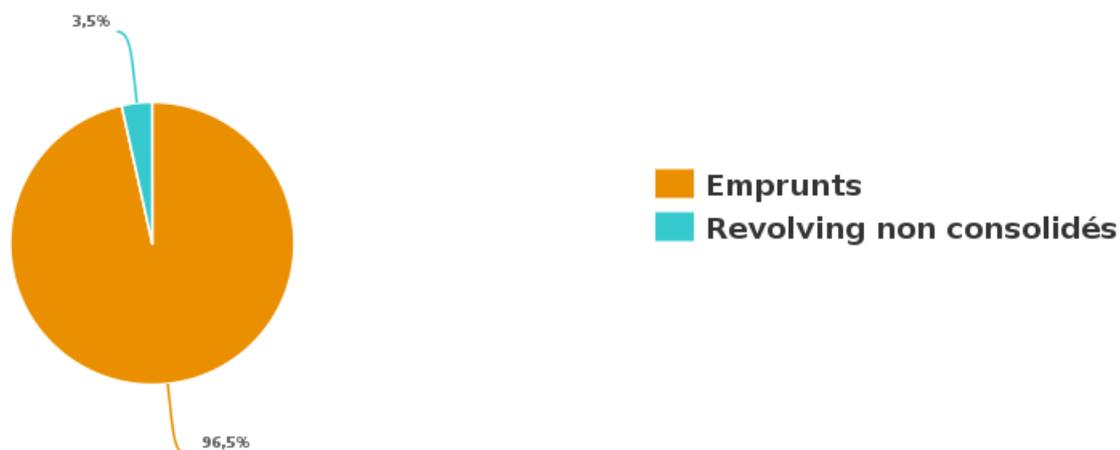


© Finance Active

### Dette par type de risque :

<b>Dette par type de risque</b>			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	7 157 260 €	84,12%	3,15%
Variable	1 351 157 €	15,88%	0,43%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>8 508 417 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,72%</b>

## Dettes par nature



© Finance Active

Scénario de l'évolution de la dette par année sans nouvel emprunt :

Dettes par année	2019	2020	2021	2022	2023	2028
Encours moyen	8 554 878,58 €	7 529 293,27 €	6 758 330,36 €	6 010 081,53 €	5 244 361,09 €	1 764 704,61 €
Capital payé sur la période	1 038 193,23 €	882 452,51 €	713 801,39 €	730 687,68 €	748 217,23 €	472 430,74 €
Intérêts payés sur la période	225 956,99 €	201 656,24 €	182 615,48 €	165 677,42 €	147 731,95 €	52 220,42 €
Taux moyen sur la période	2,58%	2,58%	2,60%	2,64%	2,68%	2,84%

Profil d'extinction de la dette réalisé via le logiciel finance active au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année :

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	8 862 899,52 €	1 024 845,26 €	268 976,30 €	1 293 821,56 €	8 838 054,26 €
2019	8 838 054,26 €	1 026 357,33 €	242 270,15 €	1 268 627,48 €	7 811 696,93 €
2020	7 811 696,93 €	871 351,70 €	215 427,77 €	1 086 779,47 €	6 940 345,23 €
2021	6 940 345,23 €	703 466,47 €	197 241,86 €	900 708,33 €	6 236 878,76 €
2022	6 236 878,76 €	721 150,84 €	179 704,36 €	900 855,20 €	5 515 727,92 €
2023	5 515 727,92 €	739 511,99 €	160 603,24 €	900 115,23 €	4 776 215,93 €
2024	4 776 215,93 €	758 578,83 €	140 144,29 €	898 723,12 €	4 017 637,10 €
2025	4 017 637,10 €	720 022,85 €	118 630,72 €	838 653,57 €	3 297 614,25 €
2026	3 297 614,25 €	669 836,92 €	97 922,92 €	767 759,84 €	2 627 777,33 €
2027	2 627 777,33 €	622 381,43 €	78 028,15 €	700 409,58 €	2 005 395,90 €
2028	2 005 395,90 €	451 358,86 €	58 422,03 €	509 780,89 €	1 554 037,04 €
2029	1 554 037,04 €	343 164,22 €	44 993,32 €	388 157,54 €	1 210 872,82 €
2030	1 210 872,82 €	320 651,36 €	34 818,17 €	355 469,53 €	890 221,46 €
2031	890 221,46 €	315 219,92 €	24 834,82 €	340 054,74 €	575 001,54 €
2032	575 001,54 €	259 224,07 €	15 460,01 €	274 684,08 €	315 777,47 €
2033	315 777,47 €	146 667,69 €	8 788,69 €	155 456,38 €	169 109,78 €
2034	169 109,78 €	85 537,96 €	4 712,42 €	90 250,38 €	83 571,82 €
2035	83 571,82 €	34 880,26 €	2 784,92 €	37 665,18 €	48 691,56 €
2036	48 691,56 €	21 798,39 €	1 656,32 €	23 454,71 €	26 893,17 €
2037	26 893,17 €	8 549,07 €	1 114,77 €	9 663,84 €	18 344,10 €
2038	18 344,10 €	8 958,02 €	705,82 €	9 663,84 €	9 386,08 €
2039	9 386,08 €	9 386,08 €	277,31 €	9 663,39 €	0,00 €
<b>total</b>		<b>9 862 899,52 €</b>	<b>1 897 518,36 €</b>	<b>11 760 417,88 €</b>	

**5) Prospective financière 2019 :****a) Les recettes prévisionnelles 2019 de la section de Fonctionnement :****Récapitulatif des recettes réelles prévisionnelles de Fonctionnement en 2019 :**

<b>Prospective 2019 des Recettes de gestion</b>			
	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2018/2019</b>
70 - Produits des services (restauration scolaire...)	499 388 €	219 821 €	-55,98%
73 - Impôts et taxes	9 245 807 €	9 388 812 €	1,55%
74 - Dotations et participations	503 883 €	378 411 €	-24,90%
Autres recettes de gestion chapitres 75 -76 - 77 - 78	160 620 €	120 444 €	-25,01%
<b>Total recettes de gestion</b>	<b>10 409 698 €</b>	<b>10 109 507 €</b>	<b>-2,88%</b>

**Chapitre 70 – Produits des services :**

Le chapitre 70 est en baisse depuis 2015, suite à la dissolution du SITY, le chapitre 70 devrait subir une nouvelle baisse en 2019 notamment à cause :

- de la baisse des effectifs scolaires
- de l'application de la nouvelle tarification votée le 14 juin 2018 par le Conseil Municipal (délibération CM/18/071) en faveur des familles : plus de familles sont concernées par le quotient familial compris entre 0€ et 400€ et bénéficient ainsi de la politique municipale avec des tarifs réduits. Par ailleurs, un forfait famille avantageux et dégressif pour les familles lors des sessions de vacances scolaires a été instauré. Le tarif préférentiel peut attirer davantage de familles qui n'utilisaient pas ce service jusqu'alors et impacter ainsi les recettes 2019.

Pour l'article 7067 (restauration, périscolaire...) : 122 793€ ont fait l'objet d'un titre en 2018. De façon à respecter le principe de prudence budgétaire, l'inscription pour 2019 intègre une baisse de 10% par rapport aux titres de 2018, soit une estimation de 110 514€ de recettes pour 2019.

Pour l'article 70688 (extrascolaire): 27 639€ titrés en 2018. De façon à respecter le principe de prudence budgétaire, l'inscription pour 2019 intègre une baisse de 10% par rapport aux titres de 2018, soit une estimation de 24 873€ de recettes pour 2019.

Pour l'article 70846 (mise à disposition à un groupement de communes à fiscalité propre), selon le conventionnement avec la Métropole, 2019 est la dernière année de versement : pour 2019, 25 000€ doivent être versés par la Métropole, conformément aux accords relatifs à l'extinction progressive de l'aide de la Métropole.

Estimation totale pour le BP 2019 : **219 821€**, sous réserve de nouvelles données financières avant le vote du BP en avril.

## Chapitre 73 – Impôts et taxes :

Pour l'article 73111 « taxes foncières et d'habitation » : le projet de Loi de Finances 2019 évoque une exonération de 60% des ménages

Pour l'article 73211 « attributions de compensation » : la Métropole a déjà adressé son courrier de notification pour l'attribution de compensation, en 2019 le montant s'élève à 5 051 332€.

Pour l'article 73212 : la Métropole nous a également notifié la Dotation de Solidarité Communautaire qui s'élèvera à 306 732€ en 2019.

Pour l'article 73221 : la Préfecture de la Seine-Maritime nous a adressé son courrier de notification du FNGIR : 45 748€ en 2019.

Pour les contributions directes : en respectant les annonces faites par le Gouvernement en matière de taxe d'habitation, nous prévoyons un montant inférieur à ceux de 2017 et de 2018, soit 3 900 000€.

Estimation totale pour le BP 2019 : **9 388 812€, sous réserve de nouvelles données financières avant le vote du BP en avril.**

## Chapitre 74 – Dotations et participations :

Pour l'article 7411 : La Dotation Globale de Fonctionnement :

Dotations globale de fonctionnement							
Tableau d'information pour DGF	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Dotation forfaitaire</b>	<b>227 110</b>	<b>146 869</b>	<b>67 430</b>	<b>0</b>	<b>- 5 445</b>	<b>- 10 882</b>	<b>- 16 311</b>
dotation forfaitaire n-1			146 869	67 430	0	-5 445	-10 882
évolution population			-9 124	-2 235	-5 445	-5 437	-5 429
écrêtement			-70 315	-65 195	0	0	0

Ces éléments de prospective ont été calculés à partir du logiciel de prospective financière « Finance active » et nous permet donc d'inscrire pour 2019 un montant de 67 430€.

Pour l'article 74121 (Fonds de Compensation de la TVA) : le FCTVA sur la partie Fonctionnement est estimé pour 2019 à 20 215€. Après consultation des services de la Préfecture, nous avons eu confirmation que nous ne pouvons pas prétendre au FCTVA de l'ex-SITY qui s'élevait à 3 418€.

Pour l'article 748313 (dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle) : la Préfecture de la Seine-Maritime a notifié par courrier le montant de 24 081€ pour 2019.

Pour la « dotation de solidarité rurale » : le montant n'a pas encore été communiqué (pour rappel : 37 299€ en 2018 et 36 476€ en 2017) : pour 2019, le principe de prudence budgétaire s'applique en attendant les notifications, le montant de 35 000€ est ainsi inscrit.

Pour les articles 74834 et 74835 (« compensation additionnelle de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti et la taxe d'habitation ») : l'estimation 2019 est de 100 000€.

Pour l'article 74718 (« frais d'assemblée et élections ») : 1 300€ sont inscrits pour l'organisation des élections européennes.

Pour l'article 7473 (participation du Département aux frais de fonctionnement des équipements sportifs) : 12 000€.

Pour l'article 7478 : les prestations de la CAF sont estimées à 115 000€.

Estimation totale pour le BP 2019 : **378 411€**, sous réserve de nouvelles données financières avant le vote du BP en avril.

### Les autres recettes de gestion des chapitres 75 - 76 -77 -78 :

Pour l'article 76232 (remboursement de la Métropole suite au transfert de voirie et de la dette correspondante) : le montant calculé pour 2019 s'élève à 22 600€.

Pour l'article 76238 : la mairie de Yainville participe aux remboursements des intérêts de la dette suite à la dissolution du SITY ; pour 2019 le montant est de 35 971€.

Pour l'article 752 (recettes des locations des loyers) : l'estimatif global 2019 est de 45 493€

Pour l'article 775 (ventes des biens de la collectivité, notamment sur le site Webenchere) : en 2018, la collectivité a bénéficié d'un effet d'aubaine exceptionnel (ventes de plusieurs biens au-delà des prévisions initiales). Pour 2019, l'estimatif est de 7 000€ de recettes.

Pour l'article 777 (dotations aux amortissements des subventions 2019) : 9 480€.

Estimation totale pour le BP 2019 : **120 544€**, sous réserve de nouvelles données financières avant le vote du BP en avril.

## b) Les dépenses prévisionnelles 2019 de la section de Fonctionnement :

Afin de présenter une prospective financière au plus proche de la réalité budgétaire 2019, des conférences budgétaires avec tous les services de la Ville ont été menées en janvier 2019. Les services ont présenté leurs besoins en Fonctionnement et leurs projets 2019 chiffrés.

<u>Evolution des Dépenses de gestion</u>		2018	2019	Evolution 2018/2019
011 - Charges à caractère général		1 775 000 €	2 000 000 €	12,68%
012 - Charges de personnel		5 476 253 €	5 726 512 €	4,57%
65 - Autres charges de gestion courante		868 000 €	721 619 €	-16,86%
	Dont Participation au SITY	0 €	0 €	
	Dont Participation au CCAS	261 655 €	450 000 €	71,98%
	Dont subventions aux associations	176 805 €	171 619 €	-2,93%
	Autres (indemnités élus, créances éteintes...)	429 540 €	100 000 €	-76,72%
<b>Dépenses de gestion</b>		<b>8 119 253 €</b>	<b>8 448 131 €</b>	<b>4,05%</b>

### Chapitre 011 – Charges à caractère général :

Des nouvelles dépenses de Fonctionnement sont prévues en 2019 dont notamment :

- augmentation du budget de Fonctionnement du Centre social la Zertelle : 50 000€ afin de permettre de nouveaux projets en faveur de la population
- un budget dédié à l'Armada 2019 : 20 000€
- un budget dédié à la salle de spectacle Hydre en Scène : 50 000€
- une prestation d'accompagnement par le Centre de Gestion 76 pour une gestion optimale et réglementaire des archives municipales : 10 000€

Estimation totale pour le BP 2019 : **2 000 000€, sous réserve de nouvelles données financières avant le vote du BP en avril.**

### Chapitre 012 – Charges de personnel :

Pour rappel, en ce qui concerne unique la masse salariale (hors médecine du travail et assurance statutaire) ont été inscrits 5.589.000€ au titre du 012 pour la Ville en 2018.

Pour 2019, sont inscrits 5.726.512 €, soit une augmentation de 2.4%

Cette augmentation est en fait le résultat :

- d'une rationalisation importante de certaines dépenses de charges de personnel, résultant notamment :
  - d'une optimisation du recours aux contrats précaires et de surcroît d'activité, avec une meilleure anticipation des congés, des absences, des pics d'activités, générant beaucoup moins de recrutements ponctuels
  - d'une programmation rigoureuse de l'annualisation du temps de travail des animateurs de l'ALSH Doisneau
  - du départ en retraite d'un Chargé d'accueil (catégorie C) de la bibliothèque
  - du départ en retraite de l'Appariteur (catégorie C)
  - de la mise en place de la journée de carence pour le premier jour d'arrêt maladie
  - de la suppression d'un poste d'assistante de direction (catégorie C)
- en contrepartie de cette rationalisation, des dépenses supplémentaires sont envisagées, liées :
  - à de nouveaux projets qui pourront être développés, accompagnés des recrutements nécessaires, notamment :
    - un poste de Chargé de projet Mission Culturelle (catégorie A) en charge de la définition de la politique culturelle municipale,
    - un poste de juriste (catégorie B) permettant de consolider les procédures internes et d'apporter une analyse juridique complète sur les projets municipaux,
    - le renforcement de l'encadrement des Services Techniques en régie (catégorie A),
    - un poste d'acheteur public garant du respect des circuits financiers (catégorie C),
    - le renforcement de l'encadrement périscolaire de Doisneau (catégorie C), inhérent au passage à 4 jours dans les écoles,

- le renforcement de la Police Municipale avec le pourvoi de 2 postes (catégorie C), en charge de la sécurité publique,
- un régisseur de la salle Hydre en Scène (catégorie C)
- au pourvoi de certains des postes devenus vacants en 2018 :
  - un poste de Chargé de communication (catégorie B),
  - un poste de Responsable du Service Informatique (catégorie A),
  - un poste de Comptable (catégorie C),
  - un poste de Gestionnaire Marchés Publics (catégorie C),
  - un poste d'Animateur Jeunesse du Centre social (catégorie C)
- au développement d'une politique de reclassement des agents devenus inaptes à leur précédent poste
- à la réduction du nombre de situations précaires
- aux évolutions de carrière des agents
- à la revalorisation du SMIC, applicable aux agents contractuels
- à la hausse de la Contribution Sociale Généralisée (CSG)
- à la mise en œuvre de la réforme statutaire « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) en faveur des agents

Par ailleurs, une enveloppe budgétaire est identifiée pour pallier aux éventuelles absences (maladie...) et permettant ainsi de garantir la continuité du service public.

Il s'agit donc d'un équilibre entre une gestion rationalisée des dépenses et la mise en œuvre de nouveaux projets et services publics, tout en menant une politique sociale et de maintien dans l'emploi.

Enfin, une nouvelle réflexion de rationalisation est en cours, afin de continuer ce travail d'identification de marges de manœuvre financières permettant la mise en œuvre de nouveaux projets au service des administrés grâce à la montée en compétences des effectifs de la Ville.

## **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :**

Les subventions aux associations : 171 619€ ont été accordés par la Ville à la vie associative au titre des subventions de fonctionnement pour 2019.

Les subventions pour les écoles : le Conseil Municipal a voté le 5 novembre 2018 (délibération CM/18/120) un nouveau financement des projets des écoles en proposant de verser directement aux coopératives scolaires une somme allouée par le Conseil Municipal. Pour 2019, il a été décidé par le Conseil Municipal de verser à chaque coopérative scolaire 6 000€. Les années scolaires ne concordant pas avec les exercices budgétaires, en 2019 il sera versé 18 000€ pour les 3 écoles entre janvier et juin 2019 pour l'année scolaire 2018-2019, et 18 000€ pour les 3 écoles entre septembre et décembre 2019 pour l'année scolaire 2019-2020, soit 36 000€ au total. Cet exercice budgétaire est une année de transition.

Les autres charges, telles que la subvention d'équilibre au budget principal du CCAS, ne seront connues qu'à l'issue de la préparation budgétaire du CCAS (estimatif maximum pour 2019 : 450 000€).

## **Chapitre 67 – Subventions exceptionnelles :**

Les attributions de subventions exceptionnelles représentent 46 367€ pour 2019.

Estimation totale pour le BP 2019 : **721 619€ en intégrant les indemnités 2019 des élus et sous réserve de nouvelles données financière avant le vote du BP en avril.**

### **c) Les recettes prévisionnelles 2019 de la section d'Investissement :**

#### **Les recettes propres d'Investissement :**

Dans un objectif de rationalisation des dépenses de la Ville et d'optimisation budgétaire afin d'amorcer un processus de désendettement, l'équipe municipale a décidé de ne pas souscrire de nouvel emprunt en 2019.

#### **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers, hors excédent :**

Un montant de 1 000 000€ peut être affecté au compte 1068 pour financer les besoins en Investissement.

Le FCTVA prévisionnel d'investissement 2019 est estimé à 176 514€, compte tenu des dépenses de travaux d'investissement réalisées en 2018 (2.499.437€).

#### **Chapitre 13 – Subventions d'Investissement:**

Seules les subventions notifiées font l'objet d'une inscription budgétaire :

- Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'achat des 3 matériels alternatifs pour le Cadre de Vie : **4 384€** (subvention totale)
- Métropole Rouen Normandie pour l'aménagement des berges de l'étang : **11 865€** (solde de la subvention),
- Conseil Départemental pour la restauration de la toiture de l'église : **3 746.40€** (solde de la subvention),
- Métropole Rouen Normandie pour la restauration de la toiture de l'église : **13 874.63€** (solde de la subvention),
- Conseil Départemental pour la salle Hyde-En-Scène : **28 000€** (solde de la subvention),
- Métropole Rouen Normandie pour l'accessibilité de la salle Hyde-En-Scène : **3 325€** (solde de la subvention).

#### **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :**

95 000€ sont inscrits, correspondant à la vente d'un bâtiment commercial : cette vente a fait l'objet d'un vote lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2018 (CM/18/157).

#### **Chapitre 27 – Autres immobilisations financières :**

Sont inscrits 169 381€, dont 105 850€ au titre de la participation de la mairie de Yainville au remboursement de la dette de l'ex-SITY, et 63 531€ au titre de la participation de la Métropole Rouen Normandie au remboursement des dettes liées à la compétence voirie.

Estimation totale pour le BP 2019 : **1 411 090€**, sous réserve de nouvelles données financières avant le vote du BP en avril.

### Le résultat cumulé d'Investissement :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2018</b>	
<b>Rappel reports N-1</b>	
Rappel du report de la section d'investissement de l'année antérieure (N-1) :	-409 423,00 €
Rappel de l'excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure (N-1) :	1 672 242,00 €
<b>ESTIMATIF Solde d'exécution 2018</b>	
Un solde d'exécution (excédent - 001) de la section d'investissement de :	630 876,00 €
Un solde d'exécution (excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	2 000 000,00 €
<b>ESTIMATIF Restes à réaliser (investissement) 2018</b>	
En dépenses pour un montant de :	169 905,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>169 905,00 €</b>
<b>ESTIMATIF Résultat de fonctionnement cumulé</b>	
	3 672 242,00 €
<b>ESTIMATIF Résultat d'investissement cumulé</b>	
	24 548,00 €
<b>ESTIMATIF Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
	0,00 €
<b>ESTIMATIF Total des besoins pour assurer le financement de la section d'investissement</b>	
ESTIMATIF Excédent de fonctionnement capitalisé au 1068	1 000 000,00 €
<b>Total des besoins pour assurer le financement de la section de fonctionnement</b>	
Excédent de fonctionnement reporté au 002	2 696 790,00 €

Ces données sont estimatives, les calculs seront faits par le logiciel de comptabilité au moment du vote de l'affectation du résultat.

**L'enveloppe prévisionnelle des investissements 2019 s'élève donc à 4 107 880€ maximum.**

### d) Les dépenses prévisionnelles 2019 de la section d'Investissement :

<u>Evolution des Dépenses d'investissement</u>			
	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Evolution 2018/2019</b>
Dépenses d'équipement	1 450 653 €	3 010 000 €	<b>107,49%</b>
Subventions d'équipement versées	0 €	0 €	
Remboursement capital de la dette	1 048 784 €	1 047 000 €	<b>-0,17%</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2 499 437 €</b>	<b>4 057 000 €</b>	<b>62,32%</b>

## Le chapitre 16 :

Le logiciel de dette « Finance active » nous permet d'estimer notre besoin en remboursement de la dette pour 2019 précisément à 1 047 000€.

## **Rappel des AP/CP 2018 :**

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) sont des dérogations réglementaires au principe d'annualité budgétaire. Ce processus permet de dissocier l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel et donc de limiter le recours aux reports d'investissement.

Les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels et sont régis par l'article R.3211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 17 mai 2018 (délibération CM/18/058) a voté les AP/CP pour l'exercice 2018 mais également pour l'exercice 2019, à savoir :

- AP n°3 : assistance à maîtrise d'ouvrage pour le RGPD (informatique)

CP 2019 : 20 000€

- AP n°4 : plan de reprise des activités (informatique)

CP 2019 : 10 000€

- AP n°5 : remplacement du parc informatique

CP 2019 : 15 000€

- AP n°6 : remplacement des ordinateurs du Centre Social la Zertelle

CP 2019 : 3 250€

- AP n°7 : travaux de la chapelle St Eloi suite au nouveau marché

CP 2019 : 500 000€.

**Total des AP/CP 2019 : 548 250€.**

NB : les modalités de financement des projets sont décrites pour chaque AP/CP dans la délibération CM/18/058 du 17 mai 2018.

## **Prospective des dépenses d'équipement 2019 :**

Les orientations des investissements 2019 sont conformes aux objectifs de l'équipe municipale :

- mise à niveau réglementaire et mise en conformité ;
- maintien du haut niveau de service public à la population ;
- remise à niveau du patrimoine bâti ;
- protection de la population ;
- accessibilité ;
- engagements COP21 ;
- modernisation de l'action municipale ;
- qualité et sécurité au travail des personnels municipaux.

**Le montant des investissements 2019 s'élève à 2 461 750€ :**

- 51 750€ sur l'informatisation et la numérisation de la collectivité (et pour rappel il faut ajouter 48 250€ en AP/CP 3, 4, 5 et 6 2019) soit un total 2019 de 100 000€ ;
- 935 000€ sur le patrimoine, (et pour rappel il faut ajouter 500 000€ pour la Chapelle en AP/CP 7 2019), 300 000€ pour des travaux à la mairie annexe, 50 000€ pour des travaux au centre social, 150 000€ pour la toiture Léo Lagrange, ces travaux feront l'objet d'un phasage et feront l'objet d'un nouvel AP/CP 2019 - 2022 soit 600 000€ au total pour cette opération, 75 000€ pour les travaux d'agrandissement du cimetière de la Hauteville, 60 000€ pour les travaux de l'église st Nicolas, 300 000€ sur les écoles et travaux divers.
- 300 000€ sur protection population (vidéo protection, équipements police municipale)
- 425 000€ pour l'accessibilité (Ecole Maupassant, La Poste, travaux divers)
- 250 000€ pour les engagements COP21 (Eau, Chaleur, électricité, la décarbonation parc véhicule)
- 300 000€ pour la mise en conformité réglementaire (qualité de l'air, électricité, gaz, extincteurs,...)
- 200 000€ conditions matérielles des agents.

**6) Budgets annexes :****a) Création d'un budget annexe « salle de spectacle Hydre en Scène » :**

La salle Hydre en scène se situe place du 11 novembre, à proximité de la mairie.

Véritable lieu de partage et d'expression artistique, Hydre en scène aura pour volonté de développer une programmation culturelle riche et multidisciplinaire : théâtre, concert, danse, cinéma, conférences, exposition... Des spectacles jeunes publics à découvrir en classe et en famille !

Le lieu réunit une salle de spectacle d'une capacité d'accueil de 231 places assises ainsi qu'un espace bar.

Pour tous et pour tous les goûts, il est possible de découvrir et de partager avec des artistes professionnels des spectacles vivants, des films, des concerts, des contes tout au long de l'année et dans une ambiance familiale, presque intime.

Un programme de saison sera mis à disposition du public et informera des spectacles à venir et de sa tarification.

En 2017, l'équipe municipale a lancé un marché public pour la rénovation et la réhabilitation de la salle. Les travaux se terminent en 2019, le programme culturel est en cours d'écriture, et il convient désormais de créer un budget annexe pour la gestion financière de la salle de spectacle.

Comme annoncé précédemment dans le ROB, un budget total de **50 000€** est prévu pour l'exercice 2019 (en dépenses comme en recettes). Par mesure de précaution budgétaire, les recettes prévisionnelles 2019 ne seront constituées que d'une participation d'équilibre du budget principal de la Ville vers le budget annexe. Ce budget est alloué pour un prévisionnel de **4 mois** de fonctionnement.

Le budget annexe sera un budget en M14 car la salle de spectacle répond aux critères d'un service public administratif.

## **b) Le budget annexe Zac de la Hauteville**

Le 9 octobre 2003, il a été décidé de signer avec la société d'économie mixte de Rouen Seine Aménagement (RSA) une convention publique d'aménagement en application des articles L.300-4 et L.300-5 du Code de l'Urbanisme alors en vigueur (*dans leur rédaction antérieure aux réformes introduites par les lois n°2005-809 du 20 juillet 2005, n°2006-872 du 13 juillet 2006, et n° 2014-366 du 24 mars 2014*), pour la réalisation de la ZAC et du lotissement du Hameau de la Hauteville. Cette convention a pris fin au 30 juin 2014.

De nombreuses parcelles de terrains n'ayant pu être vendues, la commune a souhaité prendre elle-même en charge la fin des travaux de viabilisation et de commercialisation des terrains.

Dans ce cadre, le budget annexe dénommé « ZAC de la Hauteville » a été créé au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

La cession des parcelles privées, individuelles et collectives, non commercialisées a été fixée à 1 500 175,84 € TTC.

En 2015, la commune a accordé une avance de trésorerie au profit du budget annexe d'un montant de 1 150 000 €, pour le rachat des terrains et la réalisation des travaux de viabilisation avant commercialisation.

Celle-ci sera remboursée à la clôture totale des opérations du budget annexe ZAC de la Hauteville.

En 2018, 7 parcelles ont été vendues pour un montant de 219 999 €.

### **Budget annexe Zac de la Hauteville**

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Evolution 2017/2018</b>
dépenses de fonctionnement	169 047 €	2 320 €	-98,63%
recettes de fonctionnement	605 619 €	269 370 €	-55,52%
<b>total</b>	<b>774 666 €</b>	<b>271 690 €</b>	<b>-64,93%</b>

### **Prospective 2019 :**

Dépenses 2019 : travaux prévus en 2019 : 50 000€ pour 6 branchements électriques et gaz et la viabilisation de ces 6 parcelles.

Recettes 2019 : à ce jour deux parcelles ont fait l'objet d'un compromis de vente, les recettes 2019 estimées sont : 56 000€.